

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 27 novembre au 4 décembre 2014

Commission administrative paritaire nationale

Agir pour nos métiers, l'éducation et la culture !

Conservateurs généraux des bibliothèques

VOTEZ



SYNDICAT NATIONAL
DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE,
UNIVERSITAIRE ET DES
BIBLIOTHÈQUES

Membre de
FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE



Voter, c'est poser un acte solidaire face à la mise en concurrence des agents !

Membre de la Fédération syndicale unitaire (FSU), le SNASUB-FSU s'efforce tous les jours de défendre les statuts et les conditions de travail des personnels des bibliothèques, contre toutes les mesures qui visent à individualiser les carrières et à instaurer la division entre les collègues.

Expérimentés, dynamiques et offensifs, ses élus défendent vos droits dans les CAP (titularisation, mutation, avancement, demande de révision du compte rendu de l'entretien professionnel, etc.). Si vous êtes victimes d'autoritarisme, voire de harcèlement, ils vous soutiennent. Que vous soyez syndiqués ou non, ils vous défendent sans discrimination, sans corporatisme ni clientélisme. Ils travaillent dans la transparence, informent et rendent compte de tout à toutes et à tous.

Mais l'action du SNASUB-FSU ne se limite pas à la défense individuelle des personnels : elle s'inscrit dans un cadre plus général de défense des revendications collectives et des statuts de la fonction publique.

Voter, c'est porter ensemble des revendications fortes contre l'austérité !

Avec la FSU, le SNASUB-FSU refuse cette politique d'austérité mise en place par les gouvernements successifs qui, pour sauver les dividendes des actionnaires, ne cessent de réduire les dépenses publiques et sociales, écrasant le pouvoir d'achat des salariés et des ménages et aggravant les inégalités au risque de provoquer une récession généralisée. Il est au contraire favorable à une autre répartition des richesses produites qui serait rendue possible par une réforme fiscale de très grande ampleur, visant à mobiliser les dizaines de milliards d'euros de la rémunération des actionnaires, de la spéculation financière ou de la fraude fiscale au profit de l'intérêt général.

Avec la FSU, le SNASUB-FSU participe également activement aux luttes pour la défense des services publics, des salaires et des retraites, contre les suppressions de postes et le recours sans cesse croissant aux emplois précaires. À vos côtés, il revendique la création des postes statutaires pour améliorer les services offerts et les conditions de travail des personnels et lutter contre le stress et la souffrance au travail.

Pour **nos services publics** et la défense de **vos droits** dans les CAP, du 27 novembre au 4 décembre 2014,

VOTEZ ET FAITES VOTER

POUR LES CANDIDAT-E-S DU SNASUB-FSU

Conservateurs généraux des bibliothèques, nous sommes...

Des agents de l'État avant d'être des personnels d'établissements autonomes

Nous avons parmi nos missions principales la responsabilité de gérer des collections publiques, de même que nos collègues de la fonction publique territoriale. Nous désapprouvons le choix du ministère qui persiste dans sa décision de supprimer le second mouvement annuel et la CAPN d'automne et de pourvoir les postes vacants de direction et d'encadrement par la Bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP), en court-circuitant la CAPN. La gestion des personnels « *au fil de l'eau* » ne garantit ni la transparence ni l'égalité d'accès à l'information.

Des personnels d'encadrement

Offrir un service public de qualité exige des personnels qualifiés et rémunérés de manière équitable. Nous demandons une redéfinition des missions et des fonctions des personnels de catégorie A pour leur assurer un meilleur déroulement de carrière, une augmentation plus importante des possibilités de promotion par liste d'aptitude de C en B et de B en A et la prolongation du dispositif dérogatoire en cours au-delà de 2016. Nous désapprouvons la mise en place du nouveau dispositif indemnitaire IFSE (Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) et la mise en concurrence des personnels de nos établissements qu'elle induit.

Des personnels scientifiques

À l'heure de la mise en œuvre de la loi LRU, dans un contexte de regroupements sous forme de fusions d'universités, de COMUEs (communautés d'établissements) ou d'associations, nous demandons, afin d'assurer à tous l'égalité d'accès à la connaissance, que la documentation fasse partie des contrats de site et que les SCD soient davantage intégrés dans la stratégie de recherche des établissements.

Nous sommes porteurs d'objectifs ambitieux pour développer les services aux usagers, mais nous sommes toujours plus contraints de gérer les restrictions de budget, la pénurie de personnels qualifiés, les extensions d'horaires d'ouverture à moyens humains constants, le recrutement de personnels précaires. Nous demandons que les bibliothèques françaises disposent de moyens comparables à ceux de leurs homologues européennes et que la documentation fasse partie des orientations stratégiques des établissements.

Le SNASUB-FSU revendique :

- le dégel du point d'indice, sa revalorisation et sa réindexation sur les prix ;
- la refonte de l'ensemble de la grille indiciaire de la fonction publique, débutant pour les catégories C à 1700 € net par mois et l'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire ;
- la création d'un corps unique d'encadrement scientifique en A à trois grades ;
- l'attribution de postes et de budgets à la hauteur des besoins ;
- un plan de requalification des emplois et des personnels ;
- le maintien dans les Bibliothèques municipales classées de personnels scientifiques d'État et la transparence sur les plafonds d'emplois ministériels ;
- une gestion transparente des carrières fondée sur des barèmes pour les promotions, les mutations et l'accès aux postes de direction ;
- le maintien de la gestion nationale et du caractère interministériel de la filière bibliothèques et le rétablissement du second mouvement annuel pour les conservateurs et les conservateurs généraux, tel que cela se pratique pour les personnels scientifiques du patrimoine.

Le SNASUB-FSU porte haut et fort la voix des personnels, les soutient dans les CAP et défend leurs revendications.

VOTEZ ET FAITES VOTER
POUR LES CANDIDAT-E-S DU SNASUB-FSU